

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 5, n° 13

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Juin 2019

Une invitation est lancée aux jeunes

Le maire de Mirabel et le Conseil municipal souhaitent créer un espace de dialogue constructif avec les jeunes afin de discuter du futur plan jeunesse que la Ville leur proposera, suite à la fin du mandat confié à l'Association des maisons de jeunes (ADMJ), qui sera effectif le 1^{er} septembre prochain.

Deux rencontres

C'est ainsi que les jeunes de Mirabel sont invités à prendre part à l'une des deux rencontres suivantes qui auront lieu **le mercredi 10 juillet, à 18 h 30, au centre culturel du complexe Jean-Laurin, situé au 8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin, et le jeudi 11 juillet, à la même heure, au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir, situé au 17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier.**

À cette occasion, la Ville présentera les diverses initiatives qu'elle compte mettre de l'avant dans le cadre de son virage pour la jeunesse. Les jeunes auront aussi l'occasion de faire connaître leur vision, leurs préoccupations et leurs suggestions, de façon à ce que le plan en question puisse être bonifié pour tenir compte de ce qui est important à leurs yeux et des idées qu'ils auront partagées.

« Je suis persuadé que cet exercice qui favorisera les échanges nous permettra de mieux répondre aux besoins des jeunes, au chapitre des activités et des services qui leur seront offerts », déclare le maire Bouchard. D'ici là, il tient à les rassurer sur le fait que la Ville n'a aucune intention de les abandonner. « L'idée n'est pas d'en donner moins aux jeunes, bien au contraire, on veut leur en donner plus! », affirme-t-il. « Ce n'est pas de gaieté de cœur que la décision a été prise concernant l'Association des maisons de jeunes, mais un changement de cap s'imposait vraiment, compte tenu du sérieux des problématiques observées quant à son administration », précise-t-il.

La Ville est en fait persuadée que le virage en cours permettra de bonifier et de diversifier l'offre de services aux jeunes de tous les secteurs et de tous les horizons, par une utilisation optimale des sommes investies pour sa jeunesse. Aussi, dans certains secteurs, les locaux prêtés à l'Association des maisons des jeunes pourraient demeurer des lieux de rassemblement, qui prendraient la forme de futurs « pavillons jeunesse ». Des détails à ce sujet seront transmis lors des rencontres à venir.

À noter que les rencontres se dérouleront en présence de professionnels qui encadreront les échanges, au bénéfice de tous les participants. Il est à noter que cette invitation s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans de Mirabel, et que c'est spécifiquement avec eux que les échanges se dérouleront. Les parents accompagnateurs pourront également entrer dans la salle, mais ils seront plutôt invités à écouter.

Navettes d'autobus

Soulignons que pour favoriser la participation des jeunes de tous les secteurs, des navettes d'autobus seront disponibles. Pour connaître les emplacements et les heures de ces circuits d'autobus, consultez le site Internet de la ville, au www.ville.mirabel.qc.ca

On se rappellera que la Ville a mis fin il y a quelques semaines au mandat de l'ADMJ suite à une analyse de la situation et à un rapport d'évaluation qui a amené le conseil à conclure « qu'un virage s'imposait pour faire mieux et répondre aux besoins diversifiés d'un plus grand nombre de jeunes ».



TOUS LES DIMANCHES DE 10H À 15H

Marché
du terroir
DE MIRABEL

PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada Québec

VILLE DE
MIRABEL

16 JUIN AU 6 OCTOBRE · CENTRE CULTUREL DU DOMAINE - VERT NORD

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13 | DISTRIBUTION Postes Canada

RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653

SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | COURRIEL communications@ville.mirabel.qc.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 24 800 exemplaires



Commande de 50 appareils A220

À Paris, le maire se réjouit pour les travailleurs de Mirabel

Présent au Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui se déroulait du 16 au 20 juin à Paris, le maire Jean Bouchard s'est dit extrêmement fier qu'Airbus ait annoncé la vente de cinquante appareils A220, qui seront fabriqués à Mirabel.

Cette vente, conclue avec le locateur Air Lease basé à Los Angeles, a été annoncée dès l'ouverture de ce Salon, où tous les géants mondiaux de l'aéronautique sont réunis cette semaine. Le maire y participe aux côtés de nombreux représentants québécois de cette industrie florissante, pour continuer à défendre et à faire valoir la place forte qu'occupe Mirabel en matière aéronautique sur la scène internationale.

« Cet ajout au carnet de commande de l'A220 est une excellente nouvelle pour Mirabel et pour les milliers de travailleurs qualifiés qui œuvrent sur notre site aéroportuaire », indique le maire Bouchard. « Une bonne nouvelle comme celle-ci va directement dans le sens de nos ambitions, qui sont de propulser Mirabel toujours plus loin au cœur de cette industrie, et de favoriser son apport à l'économie de la région, du Québec et du pays », ajoute-t-il.

Il est à noter que le site aéroportuaire de Mirabel a récemment été rebaptisé « Aérocity internationale de Mirabel », dans le cadre du lancement de la nouvelle plateforme de marque d'Aéroports de Montréal.



YMX Aérocité internationale de Mirabel affiche ses couleurs

Aéroports de Montréal (ADM) dévoilait récemment la nouvelle identité de marque du parc aéronautique et industriel de Mirabel. C'est ainsi que Mirabel est devenue YMX Aérocité internationale de Mirabel.

Pour l'occasion, des représentants de la Ville de Mirabel, dont le maire Jean Bouchard, la communauté d'affaires et de l'industrie aéronautique, la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel, les partenaires ainsi que les employés de YMX étaient rassemblés pour célébrer cette importante transformation.

Ce changement fait partie intégrante de la transformation de l'organisation qui est en cours depuis quelques années. ADM vise à redynamiser le site de Mirabel en destination d'affaires incontournable pour les entreprises internationales du secteur aéronautique et à en faire un pôle d'expertise reconnu.

« ADM est plus que jamais déterminée à jouer un rôle actif dans la communauté afin de propulser son Aérocité. À l'international, la Ville de Mirabel, la grande région de Montréal et YMX ont tout le potentiel pour attirer de grands joueurs. L'avenir s'annonce très prometteur pour YMX », a souligné Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM.

« Cette nouvelle identité vient en quelque sorte consacrer Mirabel comme pôle aéronautique du Grand Montréal et aura sans conteste un effet dynamisant sur toute la région et plus particulièrement sur le secteur industriel et la communauté d'affaires mirabelloise », a déclaré le maire Jean Bouchard.

« La Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel est très heureuse de cette collaboration avec les gens d'ADM pour le dévoilement de cette toute nouvelle image de marque, propre

à Mirabel. Nous avons cette chance immense d'avoir le domaine de l'aéronautique aussi fort sur le territoire, secteur qui pique la curiosité, qui intéresse. Il allait de soi pour la CCIMirabel de s'associer à cet événement, partenariat naturel et gagnant entre deux organisations rassembleuses qui travaillent pour et avec la communauté », a mentionné Geneviève Brault-Sabourin, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel.

YMX Aérocité
Internationale
de **Mirabel**



Aux côtés de MM. Bernard Poulin, directeur du Service des communications et responsable des stages en France, et Jean Bouchard, maire, posait fièrement avant son départ le jeune « ambassadeur mirabellois » Mickaël Déry.

Stage en France

Mickaël Déry représentera Mirabel



Depuis près de vingt ans, la Ville de Mirabel participe au Programme d'échanges d'emplois d'été administré par l'Association Québec-France, région Porte des Laurentides.

Cette année, le jeune Mirabellois Mickaël Déry représentera la Ville et ira travailler durant huit semaines dans la ville de Châlons-en-Champagne, en France, jumelée depuis 2000, à Mirabel. Il sera alors affecté au musée municipal.

Dans le même contexte d'échanges, Mirabel accueillera au cours de l'été, une stagiaire française.

Propreté et sécurité dans les parcs

Du nouveau cet été dans les parcs avec des jeux d'eau

En effet, quatre équipes sillonneront les parcs munis de jeux d'eau afin d'en assurer la propreté et de garantir la sécurité des lieux. Les jeux d'eau seront accessibles, de 9 h à 20 h, tous les jours de même que les toilettes de chalets. À noter que les portes principales se débarreront, automatiquement, à tous les jours, pour permettre l'accès aux citoyens.

Voici les préposés qui se chargeront de la sécurité et de la propreté des parcs munis de jeux d'eau :



Rangée de derrière : Marius Lagacé, Samuel Durocher, Tommy Turcot, Matthieu Turcot-Hébert, Alexis Murray, Jean Boulais, Jean-Bernard Le Blanc

Rangée de devant : Cynthia Guillemette, coordonnatrice des plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements, Rose Ouimet, Mélina Lanthier et Amélie Racicot.

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

La Ville de Mirabel s'est dotée en début d'année d'une politique de reconnaissance sur la prémisse que ses ressources humaines constituent un capital important dans l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale.

Au fil des éditions du bulletin municipal, elle entend donc reconnaître l'apport des employés à certaines étapes de leur carrière, en les présentant au public mirabellois.



Donald Côté

Embauché le 13 juin 1994
Policier
Service de police



Phillip Robitaille

Embauché le 2 mai 2004
Pompier
Service de la sécurité incendie



Karl Themens

Embauché le 22 juin 2009
Surintendant
Service de l'équipement
et des travaux publics



Maxime Gagnon

Embauché le 7 juin 2009
Pompier
Service de la sécurité incendie



Sophie Prud'homme

Embauchée le 8 juin 2009
Aide opérateur-technicien à l'environnement
Service de l'environnement

Merci!

35 ans de service

Robert Bélanger

Embauché le 1^{er} juin 1984
Pompier 35 ans et préposé aux travaux publics,
journalier et chauffeur (12 ans)
Service de la sécurité incendie et Service de
l'équipement et travaux publics

30 ans de service

Bernard Poulin

Embauché le 3 avril 1989
Directeur du Service des communications
Service des communications

François Lizotte*

Embauché le 5 juin 1989
Surintendant (30 ans) et pompier
Service de l'environnement
et Service de la sécurité incendie

Denise Lavigne

Embauchée le 7 juin 1989
Commis à la bibliothèque
Service de la bibliothèque

20 ans de service

Jean-Guy Hogue

Embauché le 21 avril 1999
Policier
Service de Police

Alain Joly

Embauché le 28 avril 1999
Préposé aux travaux publics, journalier et
chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

Steeve Rodrigue

Embauché le 10 mai 1999
Concierge
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire

Eric Lanthier

Embauché le 25 mai 1999
Préposé aux réseaux, journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

10 ans de service

Carl St-Louis

Embauché le 13 avril 2009
Directeur adjoint
Service de l'équipement et des travaux publics

Nathalie Aubin

Embauchée le 14 avril 2009
Chef-comptable
Service de la trésorerie

Erik William

Embauché le 20 avril 2009
Opérateur de surfaceuse à glace - préposé et
journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire

Chantal Simoneau

Embauchée le 4 mai 2009
Agente de bureau
Service de l'aménagement et de l'urbanisme

Kim Mongrain

Embauchée le 5 mai 2009
Enquêteur
Service de police

Line Sanscartier

Embauchée le 25 mai 2009
Commis à la bibliothèque
Service de la bibliothèque

David Parent

Embauché le 15 juin 2009
Préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

5 ans de service

Jean-Sébastien Leduc

Embauché le 22 avril 2014
Préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

**Jean-François
Bourdages-Audet**

Embauché le 23 avril 2014
Préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur
Service de l'équipement et des travaux publics

Erik Ranger

Embauché le 28 avril 2014
Opérateur de surfaceuse à glace - préposé et
journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire

Michaël Lachance

Embauché le 28 avril 2014
Opérateur de surfaceuse à glace - préposé et
journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire

Maria Bevacqua

Embauchée le 2 mai 2014
Répartitrice
Service de police

Isabelle Lavoie

Embauchée le 15 mai 2014
Brigadière
Service de police

Lucie Hamel

Embauchée le 15 mai 2014
Brigadière remplaçante
Service de police

Robert Lepage

Embauché le 20 mai 2014
Préposé à l'entretien des immeubles, des
équipements et des travaux publics saisonnier
Service de l'équipement et des travaux publics

Audrey Thibault

Embauchée le 26 mai 2014
Policier
Service de police

* Est également employé de la Ville dans une autre fonction,
mais nous reconnaissons le plus ancien poste des 2 pour l'application de ladite politique.

Nouveauté dans l'aménagement des espaces de stationnement



Saviez-vous qu'avec la refonte des règlements d'urbanisme les espaces de stationnement hors rue extérieurs, comportant 40 cases ou plus, doivent être aménagés de façon à ce que toute série de 20 cases de stationnement adjacentes soit isolée par un îlot de verdure conforme à plusieurs conditions ? En voici quelques-unes :

Tout îlot de verdure doit :

- avoir une largeur minimale de 2,5 mètres;
- avoir une superficie minimale de 25 mètres carrés pour les cases aménagées en rang double, soit dos à dos;
- avoir une superficie minimale de 13 mètres carrés pour les cases aménagées en rang simple;
- être gazonné ou ensemencé et être aménagé par une plantation, d'arbustes ou de végétation, et comprendre la plantation d'au moins un arbre par 15 mètres carrés.

Ce n'est qu'un aperçu des normes prévues pour les stationnements, en particulier pour les îlots de verdure, mais ces nouvelles normes ont plusieurs objectifs à savoir :

- éviter les grands espaces asphaltés sans aucune verdure;
- réduire les îlots de chaleur générés par les grands espaces de stationnement;
- assurer une intégration des espaces de stationnement dans le milieu d'insertion;
- permettre l'aménagement de mesures relatives au drainage des eaux de ruissellement de façon naturelle et environnementale.

Voici donc une autre nouveauté dont nous sommes fiers et cette norme est applicable peu importe la nature de l'usage visé (usage résidentiel, commercial, industriel ou même public).

Garde de poules sur une propriété résidentielle

Après trois ans de projet pilote, la Ville de Mirabel a opté pour l'intégration à sa réglementation des dispositions permettant la garde de poules sur une propriété résidentielle. Ainsi, il est autorisé en zone urbaine de procéder à la garde de poules en fonction des conditions suivantes :

- maximum de trois poules;
- aucun coq n'est autorisé;
- un poulailler et un parquet sont obligatoires et doivent être installés en marge arrière à un minimum de 2 mètres des limites de terrain et à 1 mètre de l'habitation ainsi que de tout bâtiment accessoire;
- le poulailler doit avoir une superficie maximale de 10 mètres carrés et une hauteur maximale de 2,5 mètres;

- il est interdit de garder les poules à l'intérieur de la résidence;
- la garde de poule ne doit mener en aucun temps à la vente de produits (œufs, viande, fumier, etc.).

Il est obligatoire que le site soit maintenu dans un bon état de propreté en tout temps. Lorsque l'activité de garde de poules cesse, le poulailler et son parquet doivent être démantelés sans délai.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme par téléphone au 450 475-2007, par courriel info.urbanisme@ville.mirabel.qc.ca ou en personne, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.



TON AGENT COMMUNAUTAIRE PREND L'AIR!

Il sera présent lors des différents événements sur le territoire cet été.

Viens lui parler!

 #unclichéavecmonpolicier



Marché du terroir au centre culturel du Domaine-Vert Nord, Poutinefest et Ribfest au Montreal Premium Outlets, Mirabel en fête et les Vari-Été.

Utilisons judicieusement les centres de dépannage

Voici arrivée la période des déménagements. C'est aussi le temps de se préparer pour donner une seconde vie à vos meubles et vos objets. Envisager faire un don dans les centres de dépannage de la Ville est une bonne idée. Cependant, il est important de ne pas y apporter n'importe quoi, car ces organismes ne peuvent récupérer des objets endommagés. Vous devez donc y déposer des biens en bon état pouvant être réutilisés.

De plus, les objets doivent être laissés dans les lieux indiqués par les centres de dépannage selon les heures d'ouvertures de ceux-ci. Les dépôts lors de la fermeture ne sont pas appréciés.

Voici les consignes à respecter avant de faire un don dans l'un des centres de dépannage de la Ville :

Vêtements et accessoires :

- Attachez vos souliers par paires afin de faciliter le travail des bénévoles.
- Lavez vos vêtements avant de les donner. N'apportez pas de vieux vêtements sales ou brisés.

Jeux :

- Scellez vos boîtes de jeux de société et de casse-têtes. N'apportez pas de jeux avec des pièces manquantes ni des jouets brisés et des peluches souillées.

Électroniques :

- Apportez seulement vos appareils électroniques qui sont encore fonctionnels avec leurs fils.

Meubles et électroménagers :

- Ne donnez que vos meubles et électroménagers en bon état.

Autres :

- Vérifiez si vos sièges de voiture, casques de vélo et vos vestes de flottaison sont réglementaires et en bon état.

Si les dons ne peuvent être laissés dans l'un des centres de dépannage, il existe plusieurs autres options.

1. Vente-débaras :

Il est possible pour une même adresse d'organiser deux ventes par année. Les balances de vente ne doivent pas être déposées aux centres de dépannage. Ils n'ont pas l'espace nécessaire pour gérer d'aussi grandes quantités d'objets.

2. Écocentres :

Les piles, les batteries, les produits électroniques, les pneus ainsi que les contenants de peintures et d'huiles doivent être disposés dans les écocentres. Les meubles et les objets faits de bois ou de métal sont aussi acceptés, cela inclus les congélateurs et les réfrigérateurs.

3. Collectes municipales :

Lors de la collecte des déchets, les meubles et les électroménagers peuvent être mis en bordure de la route, à côté du bac roulant. **À noter qu'à l'occasion de la période des déménagements, la Ville offre une collecte supplémentaire de gros rebuts.**



Une mésentente de voisinage?

Pas dans ma cour!

Avez-vous remarqué dernièrement un camion de déménagement à la porte d'à côté? C'est le signe que de nouveaux voisins sont débarqués! Peut-être les aimez-vous déjà, ou n'avez pas eu encore la chance de les rencontrer. Pour certains, la période des déménagements peut s'avérer propice à des nouvelles situations dérangeantes dans le voisinage.

Que ce soit un conflit interpersonnel, un problème de bruit, d'animal dérangeant ou de clôture, un malentendu n'est jamais agréable à gérer. Si vous avez de la difficulté à régler cette mésentente, pensez à la médiation citoyenne! C'est un service offert sans frais par l'Organisme de Justice Alternative MAVN, avec le soutien financier de votre ville. Une équipe de personnes conciliatrices-médiatrices est disponible pour vous accompagner à rétablir la communication. N'hésitez pas à les contacter!

Renseignements :

<http://www.mavn.ca>
info@mavn.ca
450 436-6749, poste 104

Mesures Alternatives des Vallées du Nord

Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les aînés, la TCCM et ses partenaires présentent l'atelier interactif :

CHACUN A SA PLACE

C'est le droit de chacun de se faire traiter avec respect et de se sentir en sécurité!

Vous vivez de l'intimidation ou en êtes témoin dans votre entourage?

Cet atelier est pour vous! Venez chercher des solutions concrètes face à cette problématique qu'est l'intimidation entre les aînés.

ENTRÉE GRATUITE

12 JUIN DE 10H À 11H30 • CENTRE CULTUREL JEAN-LAURIN 8475 SAINT-JACQUES, MIRABEL

Déménagement

Collecte spéciale

Exceptionnellement, tous les secteurs seront desservis les 3 et 10 juillet pour les déchets et les gros rebuts. Si vous devez vous départir de vos appareils réfrigérés, vous pouvez contacter le Service de l'environnement, au 450 475-2006. Attention, les gros rebuts mis à côté du bac à déchets doivent être placés de façon ordonnée afin de faciliter le travail des éboueurs.

Appel de candidatures pour le Gala Méritas sportif

D'ici le 30 août, les athlètes, les associations sportives, les entraîneurs et les officiels de la communauté sportives sont appelés à transmettre leur candidature pour le Gala Méritas sportif 2019.

Les candidatures devront faire état des performances sportives exceptionnelles de calibre amateur, peu importe le niveau de compétition que ce soit local, régional, provincial, national ou international.

Pour être considérées, les compétitions devront s'être déroulées entre le 1^{er} août 2018 et le 30 août 2019. Jusqu'au 30 août, les citoyens sont invités à compléter un formulaire d'inscription pour l'une des catégories mentionnées ci-après. Les gagnants seront invités et dévoilés le 7 novembre prochain lors du Gala où plusieurs bourses seront remises.

Catégories

Les candidatures peuvent être déposées dans l'une des catégories suivantes :

1. Athlète de 8 à 12 ans
2. Athlète de 13 à 17 ans
3. Athlète de 18 ans et plus
4. Athlète élite
5. Athlète évoluant avec un handicap
6. Athlète jumelant sport et études au secondaire
7. Athlète jumelant sport et études au CEGEP/ Université
8. Association sportive
9. Entraîneur
10. Officiel

Dépôt des candidatures

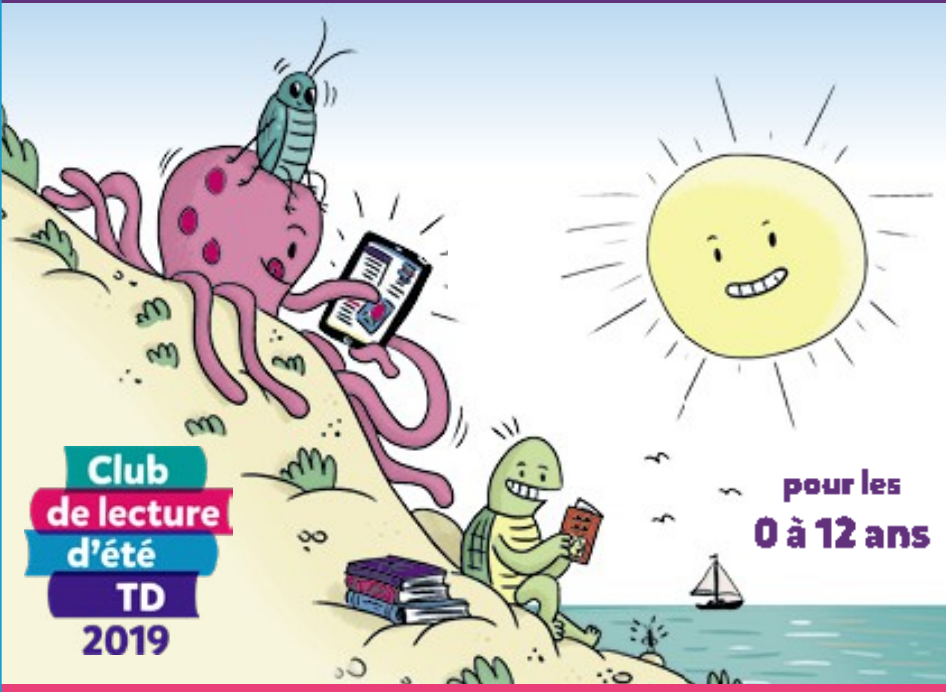
Toute personne qui désire soumettre une candidature doit le faire en utilisant l'un des formulaires de mise en candidature disponibles sur le site Internet de la Ville. Le formulaire doit être téléchargé, complété et retourné par courriel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à l'adresse suivante: loisirs@ville.mirabel.qc.ca

Critères d'admissibilité

- Le candidat doit être un citoyen de Mirabel ;
- Le candidat doit être âgé de 8 ans ou plus (8 ans le 1^{er} août 2018) ;
- Les formulaires ainsi que les documents devront être remis au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au plus tard le 30 août 2019 ;
- Le candidat doit s'assurer d'avoir rempli le formulaire au complet ;
- La période d'éligibilité des exploits sportifs est du 1^{er} août 2018 au 30 août 2019 ;
- Il n'est pas possible de s'inscrire dans plusieurs catégories.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 475-8656.

Club de lecture estival



Club de lecture d'été TD 2019

pour les 0 à 12 ans

Du 26 juin au 24 août

Gratuit Inscription à compter du 26 juin et pendant toute la durée du club

Chaque membre reçoit une trousse de lecture

SAVIEZ-VOUS QUE...



BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

Vous pouvez

- RENOUVELER VOS EMPRUNTS**
- VÉRIFIER VOS RÉSERVATIONS**
- EFFECTUER VOS PRÊTS**
- CONSULTER LE SOLDE DES FRAIS**

SUR LES BORNES DE PRÊT EN LIBRE-SERVICE

SECTEURS DE SAINT-JANVIER ET DE SAINT-AUGUSTIN

VIDÉO EXPLICATIVE

DISPONIBLE SUR LE PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Une métamorphose pour le www.ville.mirabel.qc.ca



Le déploiement d'un site Internet est un processus évolutif. Dans un contexte où la réalité et les besoins des clientèles sont changeants, le site se doit d'innover constamment. Le www.ville.mirabel.qc.ca a été revu afin d'offrir une présentation visuelle et graphique plus ergonomique, épurée et adaptée aux plus récentes plateformes.

Le site Internet vise à fournir aux citoyens, aux gens d'affaires, aux visiteurs, aux partenaires et aux employés de la Ville, une panoplie de services en ligne, sécurisés et disponibles 24 h/jour, 7 jours/7, 365 jours/année. L'évolution du site et l'ajout de services en ligne au cours des prochains mois l'amènera à jouer le rôle d'un hôtel de ville virtuel qui permettra aux usagers d'accéder à l'information dont ils ont besoin, selon leurs intérêts, et à transiger avec la Ville dans le confort de leur foyer ou de leur bureau.

Nouveautés et améliorations :

-  Un visuel 100 % adaptatif, c'est-à-dire conçu d'abord pour le mobile (téléphone et tablette) ;
-  Une signature graphique qui représente Mirabel sous toutes ses facettes ;
-  Un outil de recherche performant et présent sur l'ensemble des pages avec l'icône  ;
-  Un calendrier des événements convivial et repensé ;
-  Une section qui présente les principales actualités ;
-  Une carte interactive simplifiée et plus intuitive qui présente les principaux attraits et bâtiments du territoire.

SAVIEZ-VOUS
QUE...

Les utilisateurs préfèrent rechercher une information précise que de naviguer dans les menus d'un site. D'ailleurs, près de 80 % des utilisateurs accèdent au www.ville.mirabel.qc.ca par l'entremise d'une recherche d'un mot-clé sur Google, près de 10 % par une référence de la page Facebook de la Ville et seulement 10 % y accèdent directement. ¹ Près d'un utilisateur sur deux utilise un cellulaire plutôt qu'un ordinateur (11 % tablette, 41 % ordinateur et 48 % cellulaire).²

(Référence : Google Analytics - échantillon du 20 mars au 20 juin 2019)

VILLE DE
MIRABEL 

Inscriptions aux sports de glace 2019-2020



Dès le 2 juillet, ce sera le temps des inscriptions pour les sports de glace.

Pour s'inscrire au **hockey**, les inscriptions débuteront le 2 juillet, pour se terminer le 19 juillet 2019.

Pour les inscriptions au **patinage artistique**, les inscriptions auront lieu du 2 juillet au 9 août 2019.

Il y a trois méthodes d'inscription possibles :

1) Par Internet :
www.ville.mirabel.qc.ca

* Veuillez noter que le portail est sécurisé et que seuls les paiements effectués à l'aide des cartes de crédit MasterCard et Visa seront acceptés.

2) Par téléphone au 450 475-8656 :

- les lundis et mardis, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h
- les mercredis et jeudis, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30
- les vendredis, de 8 h 30 à midi

(Période d'inscription interrompue de 12 h à 13 h, du lundi au jeudi. Les vendredis, les inscriptions se terminent à 12 h).

3) En personne : au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 8515, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin

- les lundis et mardis, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 17 h
- les mercredis et jeudis, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30
- les vendredis, de 8 h 30 à midi

(Période d'inscription interrompue de 12 h à 13 h, du lundi au jeudi. Les vendredis, les inscriptions se terminent à 12 h).

Renseignements :

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 475-8656



Rangée du haut : Felix Tran (entraîneur), Mathilde Bélanger, Evelyne Larouche, Éliane Alvaro, Rosalie Cantin, Sara Fex, Magalie Brouillette, Charlotte Lacoursière, Olivia Tosto, Erika Harris-Paquin, Sébastien Yelle (entraîneur)

Rangée du bas : Jennifer Araya, Alexandra Béland, Dania Cyr, Loukina Hamel, Saoma Yelle, Malika Martineau

*crédit photo : MJ Samson

Les joueuses du U13F AA recueillent à nouveau le titre de championnes



Pour une deuxième année consécutive, l'équipe du FC Challenger de Mirabel, U13F AA est revenue avec le titre de championne du tournoi *La classique de l'Express* de Boucherville qui avait lieu, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers.

En plus de remporter les grands honneurs, les joueuses n'ont accordé aucun but en quatre parties.

Le FC Challenger U11MD1 remporte la finale du Challenge Printanier

Lors du premier tournoi de soccer de la saison, qui avait lieu les 31, 1^{er} et 2 juin derniers, le U11 D1 masculin du FC Challenger s'est vu nommer grand gagnant de sa catégorie. L'équipe a pu se présenter en demi-finale grâce à deux parties dont les gains ont été de 6-0, la première contre l'équipe de Sainte-Anne-des-Plaines, puis contre les représentants de Bois-des-Filion. Le FC Challenger a poursuivi sa route jusqu'en finale où il a mené une chaude lutte à l'équipe de l'Arsenal de l'Assomption et terminé avec une médaille d'argent bien méritée.



L'équipe U11M D1 du FC Challenger lors du tournoi le Challenge printanier de Mirabel, qui avait lieu les 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers.

APPARITEURS-CONCIERGES

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Appariteur-concierge
Statut : Appariteur-concierge
Nombre de poste : 2
Numéro de concours : J0619-0462
Date d'affichage : Le 18 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 3 juillet 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche de personnes dynamiques pour combler les postes d'appariteurs-concierges au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les secteurs du Domaine-Vert Nord et de Saint-Janvier. De plus, nous désirons constituer une banque de candidatures.

Sous l'autorité de la chef de division - socioculturel et vie communautaire, le titulaire :

- accueille la clientèle;
- assure l'ouverture et la fermeture des portes pour les activités dans les centres culturels ou les écoles;
- prépare les salles ou le gymnase pour les différentes activités;
- installe les tables et les chaises au besoin;
- remet les locaux en état après l'utilisation;
- exécute des tâches de conciergerie;

- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- études secondaires;
- posséder environ une année d'expérience pertinente;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le sens des responsabilités et l'initiative;
- habileté à rédiger des rapports écrits et sommaires d'événements;
- être disponible à travailler selon un horaire variable (pour environ 10 à 15 heures par semaine) de jour, de soir, de fin de semaine ainsi que lors des congés fériés.

Il est à noter que la personne retenue pourrait aussi être appelée à se déplacer dans les autres secteurs de la Ville de Mirabel selon les besoins de remplacement.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

MÉCANICIEN - QUART DE SOIR

Service : Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi : Mécanique
Statut : Personne salariée régulière à temps plein
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0619-0354
Date d'affichage : Le 12 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 3 juillet 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de mécanicien - quart de soir, personne salariée régulière, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la supervision du contrôleur - flotte de véhicules et atelier mécanique, le titulaire :

- effectue l'entretien et la réparation du parc de véhicules automobiles et de machinerie lourde;
- effectue des travaux comportant la réparation et l'assemblage par différent type de soudure;
- participe à la mise sur pied et au contrôle d'un inventaire des pièces;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules lourds routiers;
- avoir trois (3) à cinq (5) ans d'expérience pertinente;

- posséder une carte de mécanicien émise par le Comité paritaire de l'industrie automobile;
- posséder un permis de conduire valide de classe 3;
- posséder de l'expérience en système de freinage et en transmission automatique, en système hydraulique, freins à air et système à injection diesel;
- avoir des connaissances en soudure à l'arc électrique;
- posséder et fournir un coffre à outils complet;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que minutie et bonne capacité d'analyse.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire régulier est du lundi au vendredi de 14 h 30 à 22 h 30.

L'horaire d'été qui débute la semaine incluant la Fête des Patriotes jusqu'au vendredi précédant la fête de l'Action de Grâce est le suivant:

lundi et mardi de 14 h 30 à 23 h 30, mercredi et jeudi de 14 h 30 à 23 h 00 et le vendredi de 10 h 30 à 14 h 30.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

STAGIAIRE AU SERVICE DU GÉNIE (DIVERS PROJETS) / AUTOMNE 2019

Service : Génie
Domaine d'emploi : Génie / Dessin / Surveillance de travaux
Statut : Personne salariée non-syndiquée
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0619-0443
Date d'affichage : Le 17 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 3 juillet 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant, pour agir à titre de stagiaire au Service du génie.

Sous la supervision de la directrice du Service, le stagiaire :

- prépare des tableaux pour quantifier les débits d'infiltration et captage, afin de les soustraire des réseaux d'égouts sanitaires;
- visite les installations existantes où il y a présence de rétention pluviale, afin de valider la conformité et effectue un suivi des travaux correctifs requis;
- effectue les relevés techniques des cours d'eau;
- met en place un programme d'entretien des cours d'eau en milieu agricole (plan quinquennal);
- effectue des études de faisabilité et estime les coûts des projets de prolongement d'infrastructure municipale;
- surveille et coordonne les travaux de

chantier (jeux d'eau, aréna, chalet de parc, égout et aqueduc, éclairage de rue et projet de réhabilitation d'infrastructure);

- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- avoir complété deux (2) années du baccalauréat en génie;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- avoir une connaissance de l'environnement Windows et des logiciels informatiques Word, Excel;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée;
- faire preuve de courtoisie et d'entregent;
- être autonome.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction est prévue vers le 26 août 2019.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'échelle salariale est de 15,75\$/heure à 18,75\$/heure.

ÉLECTRICIEN

Service : Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi : Travaux publics
Statut : Personne salariée régulière à temps plein
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0519-1008
Date d'affichage : Le 21 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 8 juillet 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste d'électricien, à titre de personne salariée régulière, au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la direction des contremaîtres, le titulaire du poste exécute une variété de travaux reliés au domaine de l'électricité, des contrôles et de l'entretien des équipements électriques.

Le titulaire du poste a ainsi pour responsabilité les tâches suivantes :

- évaluer les besoins en électricité, planifier les travaux, dessiner des plans sommaires, estimer les coûts, effectuer des demandes de prix, commander les matériaux;
- procéder à des inspections préventives afin de localiser les besoins d'entretien et apporter les correctifs nécessaires;
- réparer les déficiences et installer des systèmes électriques, éclairages publics, ventilateurs, systèmes audio, groupe électrogènes, générateurs, moteurs électriques, etc.;
- assurer le respect des normes de

qualité et de sécurité en lien avec son travail;

- toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité;
- posséder quatre (4) années d'expérience pertinente;
- détenir un permis de conduire valide de classe 5;
- posséder un certificat de compétence - compagnon en électricité de la Commission de la construction du Québec valide ou un certificat de qualification en électricité valide émis par Emploi-Québec;
- posséder une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- être déjà qualifié répondant technique par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) serait considéré comme un atout.

Au besoin, afin de maintenir le lien d'emploi, le candidat sélectionné devra se qualifier à titre de répondant technique auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS, JOURNALIER ET CHAUFFEUR

Service : Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi : Travaux publics
Statut : Personne salariée saisonnière
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0619-0404
Date d'affichage : Le 12 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 3 juillet 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur au Service de l'équipement et des travaux publics.

Relevant des contremaîtres du Service, le préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur :

- effectue les travaux de réparation et d'entretien des équipements municipaux (bornes-fontaines, regards d'égout, puisards, conduites d'aqueduc, etc.) ;
- exécute les travaux relatifs à l'entretien de la chaussée et de la signalisation (pavage, fossés, ponceaux) ;

- conduit des camions de divers types ;
- agit à titre de signaleur routier ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue ;
- posséder au minimum une année d'expérience pertinente ;
- permis de conduire de classe 3 valide ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- carte de compétence de Préposé à l'aqueduc (OPA) est considérée comme un atout ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

PRÉPOSÉ ET JOURNALIER-CHAUFFEUR AUX PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Aréna / Parc
Statut : Personne salariée remplaçante
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0619-0427
Date d'affichage : Le 18 juin 2019
Date de fin d'affichage : Le 3 juillet 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour agir à titre de personne salariée remplaçante pour une durée d'environ trois (3) mois au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du contremaître du Service, le préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux :

- accomplit divers travaux reliés à l'entretien, la réparation et/ou la construction des équipements du Service (aréna, parcs, terrains de balle, patinoires extérieures, centres culturels et autres) ;
- utilise divers véhicules, pièces d'équipement et outils électriques, mécaniques ou autres ;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Il est à noter que des affectations surviendront à l'opération de la surfaceuse à glace selon les besoins du Service. Lors de ces affectations, la personne salariée devra intégrer les horaires déjà établis

qui sont variables le jour et le soir, sur semaine et fin de semaine.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue ;
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente ;
- permis de conduire de classe 3 valide ou s'engager à l'obtenir durant la période d'emploi ;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- expérience pratique de base en menuiserie, soudure, électricité et plomberie ;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels ;
- expérience d'opération d'une surfaceuse à glace (atout).

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine du lundi au vendredi. Pour la période allant de la semaine incluant la Fête des Patriotes au vendredi précédant la fête de l'Action de Grâce, l'horaire de travail sera de 39 heures par semaine. L'horaire sera alors le suivant :

- lundi à jeudi : de 7h30 à 16h00, avec une demi-heure pour le dîner ;
- vendredi : de 7h00 à 12h00.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.ville.mirabel.qc.ca sous **Services** › **Services en ligne** › **Postuler en ligne**.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

SECRÉTARIAT BANQUE DE CANDIDATURES

Service : Ressources humaines
Domaine d'emploi : Soutien administratif et travail de bureau
Statut : Personne salariée temporaire
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0219-0079
Date d'affichage : Le 6 février 2019
Date de fin d'affichage : Le 31 décembre 2019

NATURE DU TRAVAIL :

Le présent concours vise à constituer une banque de candidatures en vue de combler des postes à titre de secrétaire administrative, d'agent de bureau ou de commis de bureau pour tout remplacement de vacances ou surcroît de travail à venir au sein de la Ville. Notez que votre candidature sera prise en considération lors de besoins futurs.

Relevant de la direction du Service, le titulaire du poste :

- assure la gestion des dossiers administratifs, reçoit et achemine les appels téléphoniques, fournit les renseignements généraux ;
- exécute une variété de travaux cléricaux comportant du traitement de textes, la création de formules de tout genre ainsi que la saisie de données informatiques ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- pour agir à titre de secrétaire administrative : détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en bureautique ainsi qu'un minimum de deux (2) années d'expérience ou détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ainsi qu'un minimum de six (6) années d'expérience ;
- pour agir à titre d'agent de bureau ou de commis de bureau : détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat ainsi qu'un minimum d'une année (1) d'expérience pertinente ;
- habileté et rapidité pour l'utilisation des logiciels Word et Excel ;
- bonne connaissance de la langue française parlée et écrite ;
- faire preuve de minutie ;
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriées, tels que courtoisie, entregent et dynamisme.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2310

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2310 autorisant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relativement à l'aménagement de la rue J.-A.-Bombardier, dans le cadre des travaux d'asphaltage 2019, phase I, incluant une bordure de béton, un trottoir et un îlot de béton, des feux de circulation à l'intersection de la rue du Parc ainsi que des travaux d'infrastructures (pluvial), dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

» par les personnes habiles à voter, les 1, 2, 3, 6 et 7 mai 2019;

» par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 juin 2019.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
mercredi et jeudi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de : 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 19 juin 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2319

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2319 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
mercredi et jeudi de : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de : 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 19 juin 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2321 (secteur de Saint-Janvier)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 juin 2019 a adopté le projet de règlement numéro PU-2321 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à renommer la zone I 7-31 comme étant la zone C 7-31 avec une modification des usages autorisés afin de retirer certains usages industriels et commerciaux, dans le secteur de Saint-Janvier.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2321 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone C 7-31 se situe dans le secteur de Saint-Janvier, tel qu'illustré au plan ci-dessous :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 8 juillet 2019, à 19 h 30 au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 19 juin 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

VENTE DE TERRAIN(S)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière qu'au cours du mois de mai 2019, la Ville de Mirabel a vendu le terrain suivant situé sur son territoire :

Lot : 6 291 772 (rue Victor)
Acquéreur : Réseau de transport métropolitain (EXO)
Prix : 1 261 715,20 \$

Donné à Mirabel, ce 14 juin 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2323

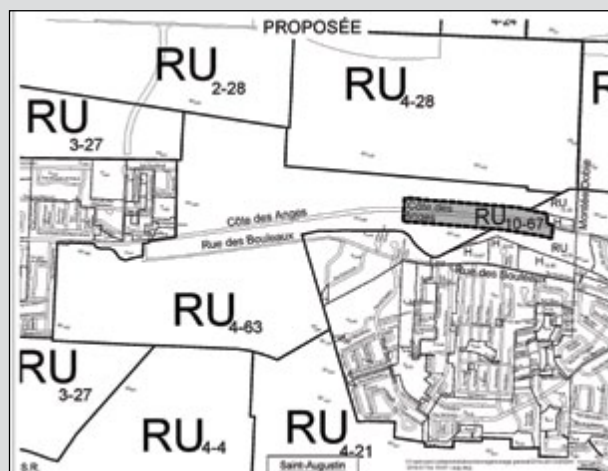
(secteur de Saint-Augustin)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 juin 2019 a adopté le projet de règlement numéro PU-2323 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre l'usage unifamilial (H1) de structure jumelée dans la zone RU 10-67, dans le secteur de Saint-Augustin.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2323 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone RU 10-67 se situe dans le secteur de Saint-Augustin, tel qu'illustré au plan ci-dessous :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 8 juillet 2019, à 19 h 30 au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 19 juin 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2324

(secteur de Saint-Janvier)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 juin 2019 a adopté le projet de règlement numéro PU-2324 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre les classes de commerces C1 (commerces de détail) et C2 (services professionnels et spécialisés) dans la zone C 2-39, dans le secteur de Saint-Janvier.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2324 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone C 2-39 se situe dans le secteur de Saint-Janvier, tel qu'illustré au plan ci-dessous :



QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi et mardi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 8 juillet 2019, à 19 h 30 au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 19 juin 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ON

LA
VIE!



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Avis public : Vente de terrains non-utilisés à l'ancienne réserve aéroportuaire de Mirabel (secteur non loué)

De : Transports Canada

Les propriétaires expropriés de Mirabel en 1969, dont la propriété était située à l'intérieur des limites de la zone indiquée ci-dessous, ou leur succession, sont invités à exprimer leur intérêt en vue de l'achat de terrains.

Carte des terrains non-utilisés à l'ancienne réserve aéroportuaire de Mirabel (secteur non loué)

Cette zone était constituée, au moment de l'expropriation, des lots ou des parties de lots suivants :

Paroisse de Saint-Canut

- 190 à 192
- 194 à 209
- 215
- 216
- 204-1 à 204-17
- 205-1 à 205-21

Paroisse de Sainte-Scholastique

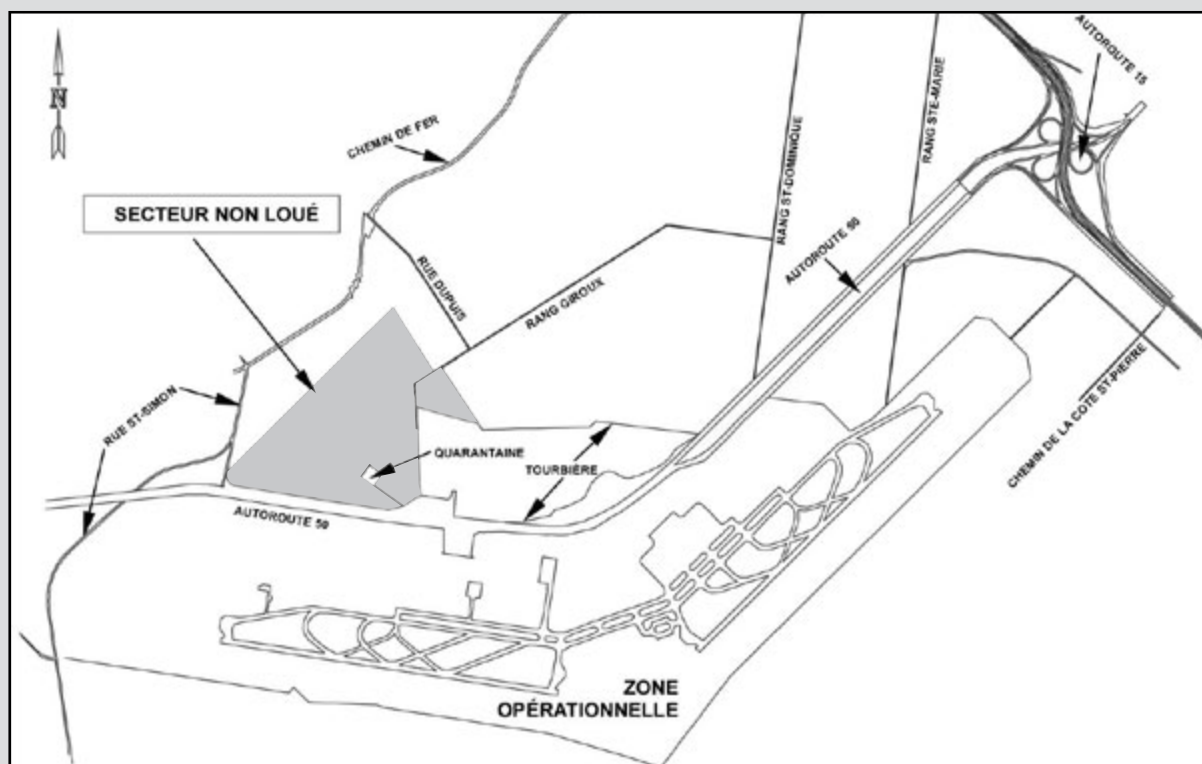
- 208 à 221
- 226
- 228
- 230
- 234
- 521
- 525 à 528

Les propriétaires expropriés intéressés par le rachat de terres, et leur succession, doivent aviser Transports Canada par écrit, au plus tard, le **16 août 2019**. Aucune demande ne sera retenue après cette date. Si vous avez manifesté de l'intérêt pour cette zone en 2010, vous devez à nouveau envoyer un avis.

Pour savoir si vous êtes admissible à cette initiative de vente, composez le 514-633-3100, envoyez un courriel à TC.QUE.Mirabel-Mirabel.QUE.TC@tc.gc.ca ou écrivez à :

Transports Canada
Direction des Programmes – Gestion immobilière
700 Leigh Capreol, 3^e étage
Dorval (Québec)
H4Y 1G7

Nous ne pouvons pas nous engager à diviser le terrain conformément aux lots originaux. La vente de cette terre est soumise à des conditions et des servitudes. Ceci ne constitue pas un appel de propositions.



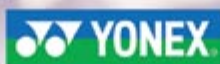
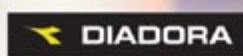
TENNIS
QUÉBEC

Édition
2019

TOURNÉE SPORTS EXPERTS

DU TENNIS AMUSANT POUR TOUS.
ENFANT OU ADULTE, DÉBUTANT OU EXPERT ?
C'EST GRATUIT !

Essayez de nouveaux
modèles de raquettes



LA TOURNÉE SPORTS EXPERTS
S'ARRÊTERA CHEZ NOUS.
NE LA RATEZ PAS !

RÉALISÉE ET PRÉSENTÉE PAR :



COMMANDITAIRE EN TITRE :



PARTENAIRE MAJEUR :



AVEC LA COLLABORATION DE :





Les inscriptions doivent être envoyées par la poste, **au plus tard le 19 juillet 2019**, à l'adresse suivante :

CONCOURS MAISONS FLEURIES
14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Renseignements:

Critères d'évaluation

- ☒ Beauté, équilibre et originalité des arrangements
- ☒ Harmonie des couleurs
- ☒ Diversité, santé et entretien général
- ☒ Respect de l'environnement

Jugement

Le jugement des aménagements sera effectué du 22 juillet au 9 août par un jury composé de deux personnes qui visiteront les propriétés inscrites.

INSCRIPTION

Une seule inscription dans l'une des catégories suivantes :

- ☐ Façade résidentielle de 5 000 pi² et moins
- ☐ Façade résidentielle de 5 000 pi² et plus
- ☐ Maison de ferme et ferme
- ☐ Potager et potager urbain
- ☐ Cours arrière de 5 000 pi² et moins
- ☐ Cours arrière de 5 000 pi² et plus
- ☐ Immeuble à logements et condo
- ☐ Industrie et commerce

Nom: _____

Adresse: _____

Secteur: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____



Explorez la nature...
en quatre temps !



www.boisdebelleriviere.com



VARI-été

N° 2

Mardi 2 juillet
19 h

AU CENTRE CULTUREL
DE SAINT-BENOÎT

9 175, RUE DUMOUCHEL
SECTEUR DE SAINT-BENOÎT

les Croches chantent Dassin et ses cousins



EN CAS DE PLUIE...
Le spectacle se tiendra à l'intérieur du
centre culturel de Saint-Benoît, situé au
9175, rue Dumouchel.

GRATUIT

LES CROCHES, ce sont 3 gars,
Martin Giroux, Joël LeMay et
Régis Archambault rassemblés pour
créer une formation au genre musical
« rétro-acoustique-déjanté » ! Le trio
présente avec ses couleurs, des vieux
succès de la chanson française,
armé de guitares, d'une contrebasse,
de percussions diverses, de beatbox
ingénieux et surtout d'harmonies
vocales surprenantes. Les CROCHES
sauront vous plaire avec leurs allures
remixées et bien audacieuses !

VILLE DE
MIRABEL

Mirabel en fête 29^e ÉDITION

Vendredi 2 août 2019

Entrée gratuite

COMPLEXE JEAN-LAURIN

8505, rue Saint-Jacques
(Secteur de Saint-Augustin)

15 h

Aire de jeux,
clowns, maquilleurs
et animation

16 h

Épluchette de blé d'Inde

17 h 30

Spectacle jeune public :
Yoopacadabra
avec **Théo et Fredo**

20 h 30

Spectacle de **2Frères**

22 h

Feu d'artifice

Renseignements :
450 475-8656
ville.mirabel.qc.ca

Yoopacadabra
avec Théo et Fredo



Avec **2**
Frères



Bouteilles de verre, boissons alcoolisées et animaux interdits sur le site.
Appareils photo et caméras interdits durant le spectacle de 2Frères.

SAFRAN
Messier-Bugatti-Dowty

cm
coursier - miron architectes
L'ESPACE QUI VOUS PROTEGE

Desjardins
Caisse de l'Envolée
Caisse de la Rivière-du-Nord
Caisse populaire de Mirabel

NAYA

VILLE DE
MIRABEL